

DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

MODACIN FRANCE SAS

PRESENTEE PAR



Prix de l'offre : 214,46 euros par action Camaïeu, coupon attaché*

**soit 206,46 euros par action Camaïeu après détachement d'un dividende unitaire de 8 euros sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale de Camaïeu du 8 juin 2011*

Avis important

Sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers, à l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Camaïeu qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'Offre à la société Modacin France SAS, moyennant une indemnité de 214,46 euros par action Camaïeu (coupon attaché), nette de tous frais.

Le présent communiqué relatif à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 13 mai 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), est établi et publié en application de l'article 231-16 de son règlement général.

CETTE OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AMF.

Le projet de note d'information établi conjointement par les sociétés Modacin France SAS et Camaïeu est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Camaïeu (www.camaïeu.fr), et peut être obtenu sans frais auprès de :

MODACIN FRANCE SAS
211 avenue Brame
59100 Roubaix

CAMAÏEU
211 avenue Brame
59100 Roubaix

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
GLFI/GCM/SEG
75886 Paris Cedex 18

En application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, la société Modacin France SAS (**Modacin France** ou l'**Initiateur**) a déposé, le 13 mai 2011, auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait (l'**Offre**), qui sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire (le **Retrait Obligatoire**) au terme duquel elle offre irrévocablement aux actionnaires de la société Camaïeu, société anonyme dont le siège social est situé 211, avenue Brame, 59100 Roubaix, (**Camaïeu** ou la **Société**), d'acquiescer la totalité de leurs actions Camaïeu au prix unitaire de 214,46 euros (coupon attaché).

Communiqué de presse

Les actions Camaïeu sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004008209 (compartiment B).

L'Offre est présentée par Société Générale qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire.

1. Motifs de l'Offre

Il est rappelé qu'à la date du dépôt de l'Offre, Modacin France détient directement et indirectement, à travers sa filiale Modamax détenue à 100% et La Licquière, filiale à 99,99% de Modamax, 5.872.608 actions Camaïeu, représentant 96,90% du capital et 98,08% des droits de vote, sur la base d'un nombre total de 6.060.204 actions et 9.976.550 droits de vote de la Société calculés en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Souhaitant acquérir le solde du capital de Camaïeu, l'Initiateur a déposé auprès de l'AMF la présente Offre qui sera immédiatement suivie d'un Retrait Obligatoire, les actionnaires minoritaires détenant à ce jour ensemble moins de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Dans cette perspective, l'Initiateur a mandaté la Société Générale qui a procédé à une évaluation des actions Camaïeu dont une synthèse est reproduite dans le projet de note d'information. Par ailleurs, en application de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, le Conseil de surveillance de Camaïeu a procédé à la désignation de Grant Thornton, représenté par Monsieur Jean-Pierre Colle, en qualité d'expert indépendant chargé d'apprécier le prix des actions Camaïeu faisant l'objet de l'Offre et du Retrait Obligatoire. Le rapport de l'expert indépendant, qui conclut au caractère équitable du prix proposé aux actionnaires dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire, est intégralement reproduit au chapitre 4 du projet de note d'information.

2. Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir

Stratégie et politique industrielle, commerciale et financière

L'Initiateur n'entend, à ce jour, modifier ni la stratégie, ni la politique industrielle, commerciale et financière de la Société au cours des douze prochains mois. En particulier, l'Initiateur n'entend pas modifier l'objet social de la Société.

Direction de la Société et organes sociaux

Il est rappelé que Modacin France détient, à la date du présent projet de note d'information conjointe, directement et indirectement 96,90 % du capital social et 98,08 % des droits de vote de la Société.

Les actionnaires de Camaïeu sont convoqués en assemblée générale le 8 juin 2011 pour autoriser la nomination de deux nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société ainsi que deux censeurs au sein de cet organe, conformément au texte des résolutions présentées à cette assemblée figurant dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'annonces légales obligatoires en date du 4 mai 2011.

La composition des organes sociaux et de direction peut être appelée à évoluer à la suite du retrait de la cote résultant du Retrait Obligatoire, aucune décision n'ayant toutefois été prise à cet égard pour le moment.

Perspective ou non d'une fusion

L'Initiateur n'envisage pas, à ce stade, de proposer une opération de fusion avec Camaïeu mais se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de rationalisation et de simplification de la structure de détention de Camaïeu.

Orientations en matière d'emploi

L'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité opérationnelle et de développement de Camaïeu et ne devrait donc pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par Camaïeu en matière d'emploi. Les salariés de la Société continueront à bénéficier des mêmes statuts collectif et individuel.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes sera déterminée en fonction de la capacité distributrice de Camaïeu et de ses besoins de financement, étant précisé qu'il n'est pris à ce stade aucun engagement de la part de la Société ou de l'Initiateur tant sur le principe que sur la quotité d'éventuelles futures distributions.

Il est à noter que les actionnaires de Camaïeu sont convoqués en assemblée générale le 8 juin 2011 pour autoriser la distribution d'un dividende de 8 euros par action au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2010, conformément au texte des résolutions présentées à cette assemblée figurant dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'annonces légales obligatoires en date du 4 mai 2011.

3. Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue

Il n'existe à ce jour aucun accord auquel Modacin France est partie ou qui est porté à la connaissance de Modacin France ou de ses dirigeants susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre, à l'exception du protocole d'investissement conclu en date du 29 mars 2011 et du pacte d'actionnaires Modaven dont les principales stipulations sont les suivantes :

Protocole d'investissement en date du 29 mars 2011

Aux termes du Protocole d'Investissement (tel que ce terme est défini au paragraphe 1.1.1 du projet de note d'information) auquel les sociétés Boussard & Gavaudan Fund PLC, Modacin France et Modamax sont notamment parties, Boussard & Gavaudan Fund PLC s'est engagée à réinvestir dans Modaven une partie du prix de cession des actions Camaïeu reçu de Modacin France et Modamax. Consécutivement à ce réinvestissement réalisé le 30 mars 2011, Boussard & Gavaudan Fund PLC détient 9,96 % des actions alphanet, des I PECs et des 0% PECs émis par Modaven & Co SCA. A la connaissance de l'Initiateur, Boussard & Gavaudan Fund PLC ne bénéficie, dans le cadre de l'investissement précité, d'aucun traitement privilégié au titre des statuts de Modaven ou de tout autre accord. Le réinvestissement a été réalisé sur la base d'un prix par transparence de 214,46 euros par action, sans qu'aucun horizon ou prix de sortie ne soit garanti.

Pacte d'actionnaires Modaven

Boussard & Gavaudan Fund PLC et les autres actionnaires de Modaven sont parties à un pacte conclu le 29 mars 2011 pour une durée initiale de six (6) ans qui organise leurs relations en qualité d'actionnaires de Modaven.

Le pacte prévoit, notamment, des restrictions à la cession des titres, un droit de cession conjointe total ou proportionnel ainsi qu'une obligation de cession conjointe et un droit pour les actionnaires minoritaires d'initier l'admission des titres de Modaven ou de l'une de ses filiales aux négociations sur un marché réglementé à compter du 1^{er} janvier 2015. Les clauses du pacte ne comportent pas de prix de sortie garantie.

Boussard & Gavaudan Fund PLC a le droit de nommer un observateur au conseil de surveillance de Modaven et des censeurs aux conseils d'administration et de surveillance de Modacin France et Camaïeu.

4. Principales caractéristiques de l'Offre et du Retrait Obligatoire

L'Offre

En application des dispositions des articles 231-13, 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Société Générale, agissant pour le compte de Modacin France, a déposé auprès de l'AMF le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur la totalité des actions Camaïeu non encore détenues à ce jour directement et indirectement par l'Initiateur.

En conséquence, l'Initiateur s'engage irrévocablement auprès des actionnaires de Camaïeu à acquérir, au prix de 214,46 euros par action, coupon attaché, les actions Camaïeu qui lui seront présentées dans le cadre de l'Offre pendant une période de 10 jours de négociation.

A la date du projet de note d'information, Modacin France détient directement et indirectement par l'intermédiaire de Modamax et de La Licquière 5.872.608 actions Camaïeu, représentant 96,90 % des actions et 98,08 % des droits de vote de Camaïeu, sur la base d'un nombre total de 6.060.204 actions formant le capital de la Société représentant 9.976.550 droits de vote calculés en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte donc sur (i) l'intégralité des actions Camaïeu émises et non encore détenues par l'Initiateur directement et indirectement, à l'exception des 25.705 actions d'autocontrôle détenues par la Société, soit à la date des présentes 161.891 actions de la Société, ainsi que sur (ii) les actions Camaïeu qui seraient acquises par les titulaires d'options d'achat de la Société qui exerceraient tout ou partie des options susceptibles d'être levées jusqu'à la date de clôture de l'Offre, soit un maximum de 702 actions. En conséquence, le nombre maximum d'actions Camaïeu susceptibles d'être apportées à l'Offre s'élève à 162.593 actions représentant environ 2,68 % du capital social et 1,67 % des droits de vote de la Société.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, un avis d'ouverture de l'Offre sera publié par l'AMF. Un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du Retrait Obligatoire, et notamment sa date de prise d'effet, sera publié par NYSE Euronext Paris.

Le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, trois jours de négociation après chaque exécution, les frais de courtage demeurant à la charge de l'actionnaire apportant ses titres à l'Offre. Le membre du marché acheteur agissant pour le compte de l'Initiateur est SG Securities (Paris) SAS.

Le Retrait Obligatoire

Conformément aux dispositions des articles 237-1 et 237-10 du règlement général de l'AMF, à l'issue de l'Offre, les actions Camaïeu qui n'auront pas été présentées à l'Offre, seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation d'un montant égal au prix de l'Offre, soit 214,46 euros par action Camaïeu (coupon attaché), nette de tous frais. Les actions Camaïeu seront radiées du Compartiment A du marché réglementé géré par Euronext Paris S.A. dès le lendemain de la clôture de l'Offre, date à laquelle le Retrait Obligatoire sera effectif.

5. Eléments d'appréciation du prix de l'Offre et du Retrait Obligatoire

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre fixé à 214,46 euros par action Camaïeu (coupon attaché), figurant ci-après, sont fondés sur une analyse multi-critères préparée par Société Générale, établissement présentateur de l'Offre pour le compte de la société Modacin France et en plein accord avec cette dernière, notamment en ce qui concerne les différentes méthodes de valorisation et les hypothèses retenues.

Communiqué de presse

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats obtenus. Le prix offert dans le cadre de l'Offre (214,46 euros par action, coupon attaché) se compare comme suit aux différents critères de valorisation retenus :

	Cours / Valeur milieu de fourchette (€/action)	Prime / (décote) induite par l'Offre (%)
Cours de bourse – antérieurs au 28 mars 2011		
Spot – 28 mars 2010	145,2 €	47,7%
Moyenne pondérée par les volumes - 1 mois	144,9 €	48,0%
Moyenne pondérée par les volumes - 3 mois	151,9 €	41,2%
Moyenne pondérée par les volumes - 6 mois	155,4 €	38,0%
Moyenne pondérée par les volumes - 12 mois	161,5 €	32,8%
Plus bas sur 1 an (10 mars 2011)	139,4 €	53,9%
Plus haut sur 1 an (16 septembre 2010)	184,8 €	16,1%
Transaction récente sur le capital de la Société		
Acquisition de 30% par Modacin France et Modamax (28 mars 2010) à 214,46 € par action	214,5 €	-
Multiples boursiers de sociétés comparables		
Moyenne 2011 VE/EBE et VE/Rex	200,4 €	7,0%
Moyenne 2012 VE/EBE et VE/Rex	192,7 €	11,3%
Flux de trésorerie futurs actualisés	193,4 €	10,9%

6. Conclusions de l'Expert Indépendant

Le Conseil de surveillance de Camaïeu, réuni le 1^{er} avril 2011, a procédé à la désignation de Grant Thornton, 100, rue de Courcelles, 75017 Paris, représenté par Monsieur Jean-Pierre Colle, en qualité d'expert indépendant, conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'expert indépendant a confirmé le caractère équitable du prix par action de 214,46 euros, coupon attaché, proposé dans le cadre de l'Offre et de l'indemnisation remise dans le cadre du Retrait Obligatoire. Son rapport établi le 6 mai 2011 figure intégralement dans le projet de note d'information mis en ligne à l'occasion du présent dépôt d'Offre sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Camaïeu (www.camaieu.fr).

7. Avis du Conseil de surveillance de Camaïeu

Le Conseil de surveillance de la Société s'est réuni le 6 mai 2011, sous la présidence de Monsieur Jean-François Duprez, Président du Conseil de surveillance, à l'effet d'examiner le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Modacin France, et de rendre un avis motivé sur ce projet et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. La totalité des trois membres du Conseil de surveillance étaient présents.

Communiqué de presse

L'avis motivé reproduit ci-après a été rendu à l'unanimité des membres présents :

« *Au vu de ce qui précède, le Conseil, après délibération, prend à l'unanimité les décisions suivantes :*

- *décide que le projet d'Offre est conforme tant aux intérêts propres de Camaïeu qu'à ceux de ses actionnaires et salariés ;*
- *approuve l'Offre qui sera initiée par la société Modacin France SAS ainsi que les termes du projet de note d'information conjointe, et décide en conséquence d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre ;*
- *donne tous pouvoirs au Président du Directoire pour procéder à toutes modifications sur le projet de note d'information conjointe qui pourraient être requises dans le cadre de leur examen par l'Autorité des marchés financiers ; et*
- *invite le Président du Directoire à apporter son concours au dépôt de l'Offre et à effectuer les démarches nécessaires à son bon déroulement. »*

8. Contacts

Bénédicte Delaby, Relations Investisseurs

Tel : +33 (0) 3 20 99 71 13

www.camaïeu.com

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays ou l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Modacin France et Camaïeu déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.